



## LA CSN POUR DÉFENDRE LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES INFIRMIÈRES

Prises au cœur de la réforme Barrette, les infirmières sont à bout de souffle. Et avec raison! Les compressions budgétaires des dernières années ont alourdi votre charge de travail. Et à cela s'ajoute la réforme Barrette qui complexifie inutilement le réseau. Comment continuer de donner des soins de qualité dans ce contexte? C'est le défi quotidien auquel doivent répondre les milliers d'infirmières du Québec.

La CSN travaille d'arrache-pied pour dénoncer les atteintes aux conditions de travail des infirmières. Elle profite de chaque occasion pour défendre et améliorer vos conditions de travail.

### La CSN à vos côtés depuis toujours

Des milliers d'infirmières, d'infirmières auxiliaires, d'infirmières praticiennes

spécialisées et d'inhalothérapeutes sont représentées par la CSN. Elle est l'organisation syndicale qui représente le plus de salarié-es dans le réseau de la santé et des services sociaux. Elle regroupe des salarié-es des quatre catégories de personnel du réseau, un avantage immense pour les professionnel-les en soins.

### Une force pour négocier pour les infirmières

La CSN a innové en jouant un rôle d'avant-plan dans les négociations, notamment en créant le Front commun, et a obtenu les fleurons de nos conventions collectives, soient :

- la création de la notion de poste dans les conventions collectives ;
- la sécurité d'emploi ;
- le régime de retraite ;

- un mois de vacances après un an ;
- les congés de maternité et parentaux ;
- l'arbitrage médical en cas d'invalidité ;
- et encore plus.

La dernière négociation du secteur public a donné place à une mobilisation importante des professionnel-les en soins de la CSN. Si cette négociation n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs que nous poursuivions, elle a démontré que c'est en étant à la CSN que l'on peut obtenir le plus de gains et avoir le plus d'emprise sur notre négociation.

C'est grâce à l'acharnement de la CSN que la partie patronale a retiré l'ensemble de ses demandes de reculs aux tables de négociation sectorielles, et ce, pour l'ensemble des professionnel-les en soins. C'est grâce à notre ténacité

que nous avons su protéger nos droits sur des questions comme l'assurance salaire, la mobilité du personnel, les mesures d'attraction et de rétention, les absences et les congés.

Nos travaux ont aussi permis d'obtenir un règlement concernant la relativité salariale, qui se traduit par un relèvement de la structure salariale et des gains considérables pour l'ensemble des professionnel-les en soins.

C'est aussi à notre table sectorielle que plusieurs gains ont été obtenus. Parmi ceux-ci, mentionnons :

- UNE AUGMENTATION concrète du nombre de postes à temps complet avec pour cible minimum une proportion de 60 % pour toutes les professionnel-les en soins;
- LA RECONDUCTION des primes pour les professionnel-les en soins œuvrant auprès des bénéficiaires en CHSLD;
- UNE MEILLEURE DÉFENSE de la sécurité d'emploi des professionnelles en soins;
- UN CONGÉ D'UNE À HUIT SEMAINES aux fins de conciliation famille-travail-études avec étalement du salaire;
- DES MESURES POUR CONTRER la privatisation sous ses diverses formes, notamment la sous-traitance, les contrats à forfait et les partenariats public-privé (PPP);
- UNE RECONNAISSANCE du rôle fondamental des professionnel-les en

soins dans les projets de réorganisation du travail.

Et c'est à la CSN que nous avons eu l'occasion de tenir un réel débat sur l'entente de principe. En décidant de poursuivre la négociation, nous avons obtenu des gains supplémentaires qui profitent à l'ensemble des professionnel-les en soins. Cette détermination a permis d'aller chercher plus de 80 millions supplémentaires pour les membres de la CSN, soit :

- UNE CONTRIBUTION additionnelle à l'assurance collective de 14,5 millions de dollars par année pour les membres CSN;
- UNE RÉTROACTIVITÉ au 1<sup>er</sup> avril 2015 pour les primes des salarié-es œuvrant auprès d'une clientèle en CHSLD, d'une clientèle ayant un trouble grave de comportement et dans le Grand Nord.

#### **La CSN pour défendre les professionnel-les en soins**

La CSN est l'organisation qui en fait le plus pour valoriser les emplois publics, et ce, dans tous les types d'établissements. La FSSS-CSN milite pour la reconnaissance du travail et du rôle des infirmières et des infirmiers.

En effet, elle :

- FAIT LA PROMOTION du rôle central que jouent les infirmières et les infirmières praticiennes spécialisées lorsqu'il

est question de trouver des solutions et d'améliorer l'accès aux soins de santé et de services sociaux;

- MET DE L'AVANT la contribution des infirmières, défend leur autonomie professionnelle et exige la réduction de leur charge de travail pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle;
- SE BAT pour que soit reconnue l'expertise des infirmières et pour qu'elles soient consultées dans la recherche de solutions pour améliorer les conditions de travail et la qualité des soins.

#### **La CSN pour le maintien de l'équité salariale**

C'est depuis le milieu des années 80 que la CSN mène la bataille de l'équité salariale. Rappelons qu'en 2008, seule la CSN a déposé des plaintes de maintien de l'équité salariale pour le personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires. La CSN est parvenue à une entente en 2013 qui a entraîné des hausses importantes de rémunération pour des milliers de professionnelles en soins.

Un des éléments malheureux qu'on retiendra de la négociation de 2015, c'est le grand recul qu'a subi l'équité salariale. Le droit au maintien de l'équité salariale des professionnel-les en soins a été marchandé.

La CSN de son côté a tenu jusqu'à la dernière minute pour défendre le droit à l'équité salariale des professionnelles en soins, d'autant plus que la loi 90 a modifié grandement votre pratique.

